CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

Séance ordinaire du mardi 17 octobre 2023, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,

Présents

M. BETTO Frédéric, Président
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente
M. VERARDI Tiziano, Secrétaire
M. BLANC Kevin
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
M. KENDE Michael
Mme MARQUES Nadia
Mme MORGANELLA Cécilia
Mme MOTA Rose Marie
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. POTVIN Thierry

Absents excusés

M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme VIGNERON Laetitia, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
    - Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Délibération 10/2023 relative à un crédit complémentaire d'investissement de 49'242.50.- Fr TTC destiné à boucler les comptes de la rénovation du bâtiment 110, rte de Vireloup (ancienne poste),
6. Résolution 3/2023 concernant la révision du Plan directeur forestier (PDF) de janvier 2023
7. Communication 1/2023 au sujet de la création d'une commission du conseil municipal ad hoc dite « des Houchettes » et à la désignation de ses membres
8. Propositions individuelles et questions

* * *

Le Président du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Le Président demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023.
Constatant l'absence d'observation, le Président soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 15 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 10 oui, aucun non et une abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 12 septembre 2023.

Il est alors 19h32, heure de l'arrivée de Mme Cécilia MORGANELLA.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1. Lettre des habitants du chemin de la Fruitière 5, 7, 8, 9, & 11 concernant les risques liés à la démolition d'un cabanon situé sur la parcelle 365, au Chemin de la Fruitière

Le Secrétaire donne la lecture d'une lettre reçue de la part des habitants du chemin de la Fruitière 5, 7, 8, 9, & 11 et datant du 08 octobre 2023. La lettre est reproduite ci-dessous. Constatant l'absence de commentaire, le Président propose de transmettre cette lettre à l'exécutif afin que celui-ci puisse y répondre et soutenir les habitants dans cette requête.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous écrivons concernant la démolition prochaine d'un cabanon situé sur la parcelle 365, au Chemin de la Fruitière.

Nous sommes très préoccupés par la quantité d'amiante (70 m2) et de PCB contenus dans ce cabanon, comme l'indique le diagnostic des polluants réalisé par DG SA Expertise (DD/323710/1). Le cabanon sera démoli dans le cadre du projet de construction d'un immeuble d'habitations sur cette parcelle.

Habitant à proximité immédiate dudit cabanon, nous avons par courrier recommandé exigé du maître d'œuvre que le cabanon soit démoli dans les conditions les plus strictes et dans le respect de la directive CFST n°6503 « Amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale en vigueur.

Nous avons aussi demandé à être tenus informés de la date de la démolition et à recevoir une copie des résultats de toutes les analyses, notamment celles des mesures de la qualité de l'air.

Étant donné que les propriétaires de la parcelle et le maître d'œuvre n'ont pas jusqu'à présent jugé bon de nous communiquer la moindre information sur le projet immobilier, nous craignons qu'il en soit de même concernant la démolition du cabanon.

Vu le risque sanitaire posé par l'amiante et les autres produits toxiques, nous aimerions pouvoir compter sur le soutien effectif de la mairie de Collex-Bossy afin de nous assurer que notre santé est bien protégée durant le démontage et le transport des matériaux contaminés.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement qui pourrait vous être utile dans cette affaire.

En vous remerciant d'avance pour votre attention et votre soutien, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Habitants du Chemin de la Fruitière, 5, 7, 8, 9 & 11

3. Communications du Maire et des Adjoints

3.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, la première communication de M. le Maire concerne la liste des autorisations de construire, mise à jour le 10 octobre 2023. Il demande si des questions demeurent sur ce document.

Mme TAHERI demande des informations complémentaires sur la demande de remplacement du passage inférieur de la route cantonale des Fayards. Elle voudrait savoir où se situe ce passage inférieur.

M. MUÑOZ explique qu'il s'agit du passage de la route des Fayards situé sous l'autoroute entre le giratoire de la route de Collex et de la route des Fayards et le giratoire à l'intersection des 4 communes où se situe le bunker. Le pont à cet endroit étant vétuste, l'Office fédéral des routes (OFROU) prévoit son remplacement.

3.2. Ferme Gindre-Constantin

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Le bail pour l'exploitation de la ferme Gindre-Constantin a été signé avec Voisins SA. Concernant la fête d'inauguration, un travail est en cours entre M. Skander CHAHLAOUI et la commission sports et manifestations. Par ailleurs, la toiture a été réceptionnée, ce qui signifie que les échafaudages autour de la ferme Gindre-Constantin pourront être démontés dans un délai de 2 à 3 semaines.

3.3. Travaux route de Lausanne et route de Vireloup

(Communication de Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire)

Une séance a eu lieu le 17 octobre 2023 avec différents acteurs dont l'OCT (Office cantonal des transports), les TPG (Transports publics genevois) et les représentants des différentes communes impliquées. La bonne nouvelle est que les agents, aux frais de l'État, vont continuer à être postés au rond-point de la route des Fayards et la route de Collex, ce qui permet de laisser la route ouverte et non de la fermer en sens unique. Il n'y aura plus que 2 agents de sécurité (PYTHON) et cela ne pose pas de problèmes relatifs au passage des bus sur les lignes de Bellevue. Elle souhaite cependant signaler que le tronçon de la route de Collex reste bien fermé de 7h à 9h même pour les personnes qui se rendent aux fitness situés sur cette route.
M. Michael KENDE avait émis l'idée d'ouvrir la route de Lausanne à sens unique dans un sens le matin, puis de l'ouvrir dans l'autre sens le soir pour fluidifier le trafic. La réponse est que cela aurait été possible, mais que ce serait très difficile à mettre en place, car il faudrait, chaque matin et soir, déplacer la signalisation. Pour les usagers, il serait aussi difficile de s'y retrouver. Pour ces raisons, cela n'a pas été mis en place.
La police a été sollicitée pour faire des contrôles, car il y a beaucoup de personnes qui ne respectent pas les interdictions et forcent le passage aux agents.
De plus, dans 3 semaines/un mois, le feu situé vers Bois-Brûlé va être réglé pour laisser passer plus de monde et fluidifier le trafic.
Concernant les travaux de la route de Vireloup, il y a eu passablement de problèmes avec les TPG qui négligent certains passages de bus sur cette ligne, étant donné que des bus de 18 mètres avaient de la peine à circuler avec les travaux. Ces problèmes devraient être réglés et des bus de 12 mètres mis à disposition.

M. BETTO la remercie et accorde 10 minutes de discussion sur le sujet.

M. PESENTI demande si Mme MALHERBE a pu signaler le problème des correspondances manquées entre les bus et les trains/autres bus entre 8h et 9h à cause des problèmes de trafic.

Mme MALHERBE explique que le feu qui va être recalibré au niveau de Bois-Brûlé permettra de fluidifier le trafic. Concernant le problème des retards engendrés par les bus pour les enfants se rendant au cycle des Colombières, cela est dû aux problèmes de circulation sur la route de Saint-Loup à Versoix.

M. VERARDI constate qu'il n'y a aucune réponse concernant les problèmes de circulation sur la route des Fayards.

Mme MORGANELLA demande qui devait initialement se charger de payer les agents de sécurité sur la route de Collex.

Mme MALHERBE explique qu'initialement, la décision de l'OCT était de fermer toute la route de Collex après le rond-point de la route des Fayards en sens unique pendant une année. Collex-Bossy notamment s'y étant opposé, il a été décidé, pendant les deux premières semaines de travaux, de mettre des agents de sécurité pour bloquer cette route le temps de la grande circulation de 7h à 9h pour empêcher les gens de descendre

sur Bellevue mais de la laisser ouverte ensuite. Étant donné que les agents étaient des agents de « Colas » et non pas des agents de sécurité, les personnes forçaient le passage. La décision avait donc été prise de fermer définitivement ce tronçon. Cependant, Bellevue et Collex-Bossy n'étaient pas d'accord de fermer ce tronçon à part entre 7h et 9h. Des agents de sécurité vont ainsi être sollicités pour cela. Bellevue a fait ce contrat mais c'est l'État qui doit le prendre en charge mais ne l'avait pas compté dans son budget des travaux.

M. CRETARD demande si une position a pu être prise pour déplacer plus loin le nouvel arrêt de bus provisoire « la Prêle » situé devant le Café Collex et la Poste et qui bloque les places de parking devant ces arcades. Cela a des répercussions négatives sur les commerçants que ce soit pour livrer du matériel ou pour que les clients puissent se parquer.

Mme MALHERBE dit que cela est dû à une distance minimale à respecter entre les arrêts. Elle fera cependant remonter l'information.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission Infrastructures
(Rapport de M. Sébastien PESENTI, président)

Une séance a eu lieu le 18 septembre 2023 lors de laquelle la proposition de budget 2024 relative à la commission a été passée en revue. Une séance publique uniquement pour les habitants de Bossy aura lieu le 23 novembre concernant les aménagements de la route d'Ornex.

4.2. Commission Finances
(Rapport de M. Michael Kende, président)

Lors de la séance du 10 octobre 2023, la commission a donné un préavis positif sur la délibération 10/2023. Concernant le budget 2024, la commission a demandé que 3 lignes soient déplacées sur le budget infrastructures. Il rajoute que le conseil consultatif du GICORD s'est réuni le 12 octobre pour valider le budget.

4.3. Commission Cohésion sociale et culture
(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

Une séance aura lieu le 18 octobre 2023.

4.4. Commission Sécurité
(Rapport de Mme MOTA, présidente)

La séance a été reportée.

4.5. Commission Territoire
(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Lors de la séance du 25 septembre 2023, les différentes observations sur le PDCOM faites par les habitants ont été passées en revue. La commune répondra par lettres personnalisées aux habitants afin d'expliquer ses choix. Le rapport va être corrigé et une nouvelle version va être envoyée à la commune et au canton. Une fois celle-ci validée par le canton, le rapport sera soumis à la validation du Conseil d'État.
La commission a donné un préavis favorable au budget 2024. La résolution concernant la révision du plan directeur forestier a aussi été discutée.

4.6. Commission Sports et manifestations
(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 09 octobre 2023. Il a été question de l'inauguration de la ferme Gindre-Constantin en discussion avec un représentant de Voisins SA, ainsi qu'avec M. Cédric ZURN et Mme Isabelle VETTERLI. La fête est encore en construction mais aura lieu le 20 avril 2024 entre 15h et 20h.
Un retour sur le conseil consultatif du stade Marc-Burdet a été fait et le budget ainsi que les différents aspects de fonctionnement pour 2024 ont été présentés.
Le budget 2024 de la commission sports et manifestations a été passé en revue et un debrief sur la manifestation Eco'Ilex-Bossy a été fait. Il y a eu une centaine de participants. Après la traditionnelle partie de ramassage des déchets, des pizzas ont été réalisées et des ateliers sur le développement durable ont été proposés. 13 vélos ont été réparés et 2 n'ont pas pu l'être par faute de temps. 10 vieux téléphones ont été collectés et 5 téléphones réparés. Le spectacle pour enfants a bien plu.
Concernant l'Escalade 2023, le FC Collex-Bossy s'occupera de l'organisation de cette fête le 08 décembre. Le groupe de musique et le clown ont déjà été réservés.
La commune a été approchée par Ferney-Voltaire pour un projet de course pédestre entre les deux communes. Cela est dû à une injonction de Paris d'organiser des événements sportifs étant donné que la France organise les Jeux-Olympiques 2024. Le projet est encore flou, mais la commission n'est pas contre le fait que M. CHAHLAOUI entre en matière concernant ce projet qui demanderait surtout de la commune un engagement des pompiers.

5. Délibération 10/2023 relative à un crédit complémentaire d'investissement de 49'242.50.- Fr TTC destiné à boucler les comptes de la rénovation du bâtiment 110, rte de Vireloup (ancienne poste)

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par le Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas).

M. PESENTI demande si les travaux sont terminés et si les problèmes au niveau de la répartition des compteurs d'eau sont résolus.

M. MUÑOZ répond que cela est résolu mais qu'un élément correctif est à faire concernant la salle de bain du grand appartement mais va être pris sur le budget de fonctionnement du patrimoine financier. Il y a un défaut d'humidité et une ventilation mécanique va être ajoutée.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N
10/2023

Délibération relative à un crédit complémentaire d'investissement de 49'242.50.- Fr TTC destiné à boucler les comptes de la rénovation du bâtiment 110, rte de Vireloup (ancienne poste)

Vu l'achat par la commune, en 2017, de l'ancienne poste pour un montant de 1'770'000 Fr
Vu la délibération de 210'000 Fr votée en 2017 pour la rénovation des deux appartements et du local commercial,
Vu les délibérations de 18'000 Fr et 70'000 Fr votées le 11 février 2019 relatives à la dépose d'une demande d'autorisation de construire afin de régulariser l'affectation « logement » de l'appartement du 1er étage et de procéder aux travaux dudit appartement,
Vu la délibération 7/2020 votée le 8 septembre 2020 de 509'800 Fr TTC destinée à finaliser la rénovation de l'appartement du 1er étage du bâtiment 110, rte de Vireloup (ancienne poste), effectuer l'assainissement de l'alimentation électrique et opérer la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments et approuvée par le département de la cohésion sociale le 24 novembre 2020,
Vu la dépense comptabilisée pour un montant total de 857'042.50.- Fr TTC
Vu les subventions obtenues pour une montant total de 60'342.60.- Fr
Vu les subventions à venir estimées à un montant total de 104'427.20.- Fr
Vu le préavis de la commission des finances du 10 octobre 2023
Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de 49'242.50 Fr TTC pour couvrir la dépense liée à la rénovation des bâtiments du 110, route de Vireloup (ancienne poste)

Frédéric Betto, Président du Conseil Municipal

6. Résolution 3/2023 concernant la révision du Plan directeur forestier (PDF) de janvier 2023

Le Président soumet l'ensemble du texte de la résolution telle que lue par le Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

R É S O L U T I O N
3/2023

Résolution 3/2023 concernant la révision du Plan directeur forestier (PDF) de janvier 2023

Vu les articles 27 et 28 de la loi cantonale sur les forêts LForêts M 5 10 ;
Vu l'article 30 al. 3 du règlement d'application de la loi sur les forêts RForêts M 5 10.01 ;
Vu la consultation publique ayant eu lieu du 25 avril au 23 juin 2023 ;
Vu le préavis de la commission territoire du 25 septembre 2023
sur proposition du Maire. ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents, de préaviser favorablement avec les observations suivantes, la révision du Plan Directeur Forestier (version janvier 2023) élaborée par le Département du territoire (DT)

- Dialogue transfrontalier : commune limitrophe à la France, la forêt collex-bossiote est transfrontalière. Cela implique des chemins/routes qui traversent la frontière, avec son lot de promeneurs/cavaliers/cyclistes des deux pays et une faune qui ne connait pas de frontière. Nous suggérons de rajouter dans ce PDF un dialogue transfrontalier afin de garantir une gestion commune de ces massifs forestiers. Ce thème pourrait être abordé à travers les structures du Grand Genève.

- La gestion des déchets et le parking sauvage. Ces deux problématiques se sont amplifiées suite au covid. Nous n'avons pas trouvé dans ce PDF des mesures, hors répression, permettant de mieux sensibiliser le public et l'inciter à respecter les lieux. Nous constatons aussi que les parkings à proximité des forêts sont pris d'assaut. D'où une recrudescence du parking sauvage sur les parcelles agricoles voisines qui souvent prétérite les terres agricoles (tassement) et le travail des agriculteurs (accès obstrués).

- Incivilités et surveillance des lieux. Le comportement des promeneurs (et de leurs chiens) est de moins en moins respectueux. Au-delà des déchets et du parking, on constate des feux sauvages, des fêtes alcoolisées, des cyclistes sans respect pour les promeneurs, des vols de bois entreposés, des crottes de chiens…
  Ces points posent le problème de la surveillance des lieux. Dans les documents, il serait adéquat de mentionner le rôle des gardes de l'environnement ainsi que du rôle des gardes-auxiliaires communaux, voire des polices cantonale et communale.

- Création de réserves sanctuaires : à l'heure des pénuries d'énergie, nous nous posons la question de la pertinence de créer ces réserves qui empêcheront l'exploitation du bois fournisseur d'énergie. Nous faisons le parallèle avec l'arrêt des centrales électriques sur la Versoix décidé par le Conseil d'Etat et que nous n'approuvons pas. Se pose aussi la question de l'accueil du public qui ne sera plus le bienvenu dans ces sanctuaires et craignons le risque d'un report de promeneurs sur la zone agricole voisine déjà fortement sollicitée.

- Un projet de passerelle sur la Versoix est actuellement en discussion et figure dans notre plan directeur communal en révision. Nous souhaitons que cette passerelle soit mentionnée dans ce PDF.
- Un emplacement potentiel de décharge bioactive (D/E) a été identifié par le GESDEC sur notre commune et se trouve en zone de bois et forêt. Nous n'avons pas trouvé trace dans le PDF de ce

projet de décharge qui contrevient aux grands principes de conservation de la forêt énoncés dans le document. Nous demandons que ce PDF mentionne cette décharge bioactive comme un risque majeur pour la sauvegarde de la forêt.

- Ce document ne doit pas permettre l'augmentation des surfaces forestières, notamment au travers des lisières, qui deviendront inévitablement forêt dans quelques années

- Nous reprenons à notre compte l'observation d'AgriGenève : Dans l'ensemble, nous relevons qu'un intérêt marqué est annoncé pour préserver les sols agricoles et particulièrement les SDA, lors de la mise en œuvre des compensations forestières. A ce titre, tous les sols nourriciers, y compris ceux qui ne sont pas recensés en SDA, ne devront être utilisés à des fins de compensations forestières. Il en va de la sécurité alimentaire de notre canton.

Le Président Frédéric Betto

7. **Communication 1/2023 au sujet de la création d'une commission du conseil municipal ad hoc dite « des Houchettes » et à la désignation de ses membres**

M. POTVIN intervient au nom de Collex-Bossy Avenir et propose la candidature de M. Frédéric BETTO pour le poste de président de la commission ad hoc dite « des Houchettes » ainsi que Mme Rose-Marie MOTA en tant que membre. Il aimerait ajouter qu'il semble que certains conseillers souhaitent que cette commission soit composée de tous les membres du conseil municipal. Cette approche vient du souci très louable que tous les conseillers soient tenus au courant de l'avancement du projet et puissent participer pleinement aux discussions. Cependant, il pense que le but même des commissions est de faciliter les discussions approfondies sur des sujets avant d'en rendre compte à l'ensemble du conseil. Une commission qui serait composée de tous les membres du conseil serait moins efficace qu'une commission ad hoc conforme à la pratique avec 6 membres répartis en fonction du nombre de sièges occupés par chaque groupe. Cependant, quand il est prévu que le conseil municipal prenne une décision sur recommandation de la commission, Collex-Bossy Avenir propose une séance organisée avec la participation de tous les conseillers pour s'assurer que chacun soit clairement informé et puisse demander des éclaircissements avant de se prononcer au moment du vote. En résumé : Collex-Bossy Avenir propose une commission ad hoc de 6 membres et la tenue d'une commission élargie avant chaque prise de décision importante par le conseil.

Mme NOLL explique, au nom de Collex- Bossy Ensemble, qu'après discussions, il a été jugé préférable de mettre en place une commission élargie pour ne pas à avoir à répéter deux fois les informations. De plus, il y a déjà un nombre important de commissions et, étant donné qu'il s'agit du « projet du siècle » de la commune, il semble important que tous les membres aient le même niveau d'informations. Ils proposent M. Michael KENDE pour la vice-présidence et une commission élargie lors de laquelle personne n'est obligé de venir mais tout le monde en a la possibilité. Cela permet notamment l'émergence de plus d'idées et de brainstorming, comme cela a été vu aux ateliers.

Mme TAHERI dit qu'en ce qui concerne le Centre, ils proposent tout d'abord une commission élargie pour que tous puissent débattre des grands points financiers et de gestion. Une fois les grandes lignes en place, ils proposent de restreindre et transformer la commission élargie en une commission de 6 personnes pour améliorer l'efficacité. Le Centre propose Mme Odile TAHERI comme membre de la commission.

M. BETTO propose de séparer le vote en deux. Il demande, tout d'abord, que le conseil municipal se positionne sur les candidatures de Président et de Vice-Président évoquées.

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal se montre favorable à la nomination de M. Frédéric BETTO comme Président de la commission ad hoc dite « des Houchettes » ainsi que M. Michael KENDE comme Vice-Président de celle-ci.

M. BETTO propose, à présent, de se positionner sur la forme souhaitée pour cette commission : une commission élargie, restreinte ou élargie puis restreinte.

M. KENDE demande qui serait intéressé de participer à cette commission.

Tous les conseillers, sauf M. Maximilien FERRILLO, lèvent la main.

Mme MOTA dit que si l'on fait une commission élargie, il y aura de toute façon des personnes qui ne pourront pas venir et cela ajoute de la complexité pour rattraper les informations et avancer. De plus, idéalement, tout le monde veut participer mais un projet ne peut se monter avec de nombreuses personnes.

M. VERARDI est pour une commission élargie, car, si l'on fait une commission restreinte, il y aura de toute façon plus de monde à renseigner. Si on fait une commission élargie, plus de monde est au courant et les absents peuvent se renseigner via le procès-verbal.

M. PESENTI n'est pas pour le fonctionnement d'une commission restreinte et d'une séance d'information collective avant le conseil municipal pour informer les autres conseillers qu'il trouve pénible. Il préfère une commission élargie et les absents peuvent se renseigner auprès de leurs groupes, du procès-verbal, de la Mairie et, en dernier recours, lors du conseil municipal.

Mme TAHERI proposait une commission élargie au début pour que personne ne se sente exclu et pour garder la bonne dynamique des ateliers, mais, restreindre ensuite la commission permettrait de gagner en efficacité.

M. CRETARD explique que la commission territoire s'était déjà prononcée sur le sujet et souhaitait une commission élargie. La personne qui préside la commission devra se montrer stricte pour ne pas s'éparpiller et cela se déroulera convenablement.

Mme NOLL trouve également étonnant de revenir sur la forme de la commission alors qu'une commission élargie a été votée à l'unanimité en commission territoire.

M. FERRILLO n'est pas pour une commission élargie pour une question d'efficacité. De son expérience, une commission nombreuse risque de se perdre dans des détails et il est d'avis de laisser la place et la responsabilité de ce projet à des personnes plus profilées. Il ne se dit pas être d'un grand apport pour ce projet à l'inverse de quelqu'un comme M. Frédéric BETTO par exemple. C'est pourquoi, selon lui, il faut une commission restreinte qui débroussaille les choses et, ensuite, lorsqu'elle est prête, faire une séance d'information pour les autres conseillers qui donne les avancées et permet de voter au conseil municipal en étant informés.

Mme ROSET explique qu'il y a deux options : une commission de 6 membres ou une commission élargie avec tous les conseillers municipaux.

Mme MARQUES demande alors s'il est possible de faire une commission élargie puis restreinte ou non.

Mme ROSET dit qu'il faut faire une nouvelle communication pour cela.

Par 7 votes en faveur d'une commission élargie, 4 votes en faveur d'une commission restreinte et une abstention, le conseil municipal décide de constituer une commission élargie concernant les « Houchettes ».

Le Président soumet l'ensemble du texte de la communication telle que lue par le Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

C O M M U N I C A T I O N
1/2023

Communication 1/2023 au sujet de la création d'une commission du conseil municipal ad hoc dite « des Houchettes » et à la désignation de ses membres

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

par 12 oui, aucun non et aucune abstention

1. De créer une commission ad hoc nommée « des Houchettes »
2. De désigner l'ensemble des conseillers municipaux comme membres de cette commission.
3. De désigner M. Frédéric BETTO comme Président et M. Michael KENDE comme Vice-président de cette commission.

Frédéric Betto, Président du Conseil Municipal

8. Propositions individuelles et questions

8.1. Audit du personnel de Mairie

(Intervention de Mme Cécilia MORGANELLA)

Mme MORGANELLA demande un retour de la part de la Mairie sur les irrégularités et la surcharge de travail soulevées par l'audit du personnel de Mairie. Elle aimerait savoir ce qui a pu être pris en main et où en est le suivi.

Mme ROSET explique que l'audit est survenu dans un contexte d'une fin d'année compliquée étant donné qu'il y a eu deux départs de collaborateurs. Depuis, la situation s'est plus ou moins stabilisée, puisqu'une nouvelle technicienne est arrivée, ce qui a pu la décharger à tire personnel. Les dicastères ont aussi pu être partagés. A présent, cela fonctionne plutôt bien. Un bilan sera fait à la fin de l'année sur le taux de travail de la responsable technique et elle remercie d'avoir posé la question.

Mme MORGANELLA dit ne pas trouver le rapport de l'audit sur CM net.

M. MUÑOZ rappelle que le rapport de l'audit est confidentiel, il a été traité en commission et appelle à ce que la confidentialité de la commission soit respectée et ne pense pas qu'un sujet de commission ait à venir dans un débat public. Il demande au Président d'intervenir sur le sujet.

M. BETTO prend note et propose d'en parler en commission des finances.

Mme NOLL propose de faire une séance de fonctionnement pour en reparler.

8.2. Problèmes sur le sol de l'Agorespace

(Intervention de M. Sébastien PESENTI)

Le tapis constituant le sol de l'agorespace, bien que refait récemment, est défectueux, car il se décolle et comporte des bulles d'air.

8.3. Travaux route de Vireloup

(Intervention de Mme Dorothea NOLL)

Mme NOLL demande comment se passent les travaux de la route de Vireloup. Elle avait proposé en commission de mettre un feu de circulation permettant le passage dans les deux sens, car beaucoup de personnes ne respectent pas le sens interdit.

Mme MALHERBE explique qu'il y a passablement de soucis. Mme Vanessa BLANCHARD a contacté la police étant donné le non-respect du sens unique. Il n'y a pas encore de réponse pour le feu de circulation mais Mme Vanessa BLANCHARD suit le chantier de près.

* * *

La séance est levée à 20h29 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes.

Le président du Conseil municipal :
Frédéric Betto

La secrétaire du Conseil municipal :
Tiziano Verardi

La procès-verbaliste :
Laetitia Vigneron